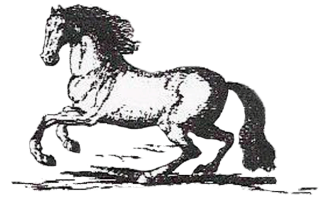


Alain Devaud
Centre équestre « Les Kà »
1628 Vuadens



Vuadens, le 9 février 2011,

Chers élèves, amis du cheval,

Cette année, à nouveau, le centre équestre « Les Kà » organise des cours visant à l'obtention du brevet de cavalier. Mis sur pied par la

fédération suisse des sports équestres
(FSSE), le brevet de cavalier est une
étape importante dans l'évolution du
cavalier. Il demande des connaissances
aussi bien théoriques que pratiques
(dressage, saut).

La formation comprend ainsi six cours
théoriques qui auront lieu le samedi
de 15h30 à 17h, à savoir les

samedis 9 avril, 16 avril, 7 mai, 21
mai, 28 mai et 11 juin.

Concernant les cours pratiques, ils
continuent normalement, cependant, dès
le début mars, les cours seront orientés
selon le programme du brevet.

L'examen final aura lieu devant deux
juges de la FSSE et se déroulera le
dimanche 19 juin. (Prévoir la
journée)

Pour les élèves extérieurs à l'école,
nous vous formons volontiers, à
condition de pratiquer au minimum dix
cours pratiques en plus de la théorie.

Condition générales :

Frais de formation :

9h de cours théoriques = 180.-

Cours pratiques, selon abonnement (un
abonnement minimum pour les cavaliers
extérieurs au manège)



*Jour de l'examen : une case de
l'abonnement*

*Frais pour la ESSE : Inscription =
60.-*

Classeur = 50.-

*Ce qui fait un total de 290.- sans
les cours pratiques.*

*Pour ceux qui souhaiteraient entamer
cette formation, une tenue correcte est
exigée, à savoir : bombe, pantalon*

d'équitation, bottines et mini-chaps
(pas de baskets !) ou bottes
d'équitation.

Pour les élèves intéressés à franchir
cette étape importante, je vous invite à
remplir le formulaire en annexe. Je
vous prierai d'y joindre une copie du
récépissé du règlement de la somme de
290.- comprenant les frais pour la

ESSE et les cours théoriques afin de valider votre inscription.

Dès votre engagement pour cette formation, une présence régulière au cours sera nécessaire afin d'assurer votre progression. En outre, pour des raisons d'organisation, les frais pour la fédération et les cours théoriques ne peuvent être remboursés si vous changez d'avis par la suite.

Pour les élèves intéressés, deux stages
« spécial brevet » auront lieu durant
les vacances de Pâques, les semaines du
18 au 22 avril ou du 25 au 29
avril. Ce camp est proposé en plus de
la formation, il n'est pas obligatoire
mais vivement conseillé.

Pour tout renseignement, je reste à
votre disposition au 079 | 451.70.07

vous pouvez également consulter notre
site internet www.leska-equitation.ch

Je me réjouis d'avance d'entamer avec
vous ce parcours !!

Meilleures salutations !!

Alain Devaud

✂

Nom : _____

_____ *Prénom :*

Adresse :

Tél.: _____

Signature (du représentant légal pour les

mineurs) : _____

*N'oubliez pas de joindre le récépissé du
payement des 290.- afin de valider votre
inscription!*